

COMPTE RENDU
du Conseil municipal de Virazeil
Séance du 21 novembre 2024 – 20 h 30

PRESENTS : COURREGELONGUE Christophe - LEBEDINSKY Alexandre - MARREL Loriane -

MARTINETTI-BRICE Renée - PARAGE Marie-Line - PAULAY Vincent - PIRA Pascal - REVERTE

Antoine - SCAFFINI Sylvie - THEVEUX Marcel - ZOÏA Annie

POUVOIRS : BONNET Christophe pouvoir à PAULAY Vincent - CELLOT Jennifer pouvoir à LEBEDINSKY

Alexandre - GLANES Patrick pouvoir à PARAGE Marie-Line - RIGO Olivia pouvoir à SCAFFINI Sylvie -

TONINI-HELBERT Gaëlle pouvoir à COURREGELONGUE Christophe - VALENTI Monique pouvoir à

MARTINETTI-BRICE Renée –

ABSENTS : BRIEDA Éric - LATASTE Jean-Claude -

SCAFFINI Sylvie a été désignée comme secrétaire de séance

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 16 octobre 2024

1) Vente de 2 terrains communaux et définition du prix au m²

Rapporteur Monsieur PIRA :

La commune envisage de vendre de 2 terrains communaux, cadastrés AC 66 (81) & AC 67 LD La Croix ce qui permettrait un apport de trésorerie à la commune. Ces terrains n'ont plus d'usage au titre du service public et sont en zone constructible UB (au milieu d'autres lotissements et de maisons individuelles). Le prix envisageait se situe à 42€ le m² net vendeur.

Monsieur PIRA informe l'assemblée que ce prix est estimé sur les dernières ventes sur la commune.

Mandat a été donné à SAFTI et CHROME IMMOBILIER. Les élus se mettent d'accord après discussion sur la possibilité de vendre les 2 terrains séparément et de négocier le prix.

Monsieur le Maire tiendra informé le conseil municipal des négociations.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le prix de 42€ au m² net vendeur.

2) Adhésion au contrat de prévoyance complémentaire pour le compte des agents

Monsieur le Maire rappelle qu'un mandat a été donné au Centre de Gestion 47, dans le cadre du lancement de sa consultation prévoyance, visant à protéger les agents.

Cette consultation est à présent terminée. Le CDG47 propose en partenariat avec le groupement RELYENS / MNT d'adhérer au contrat de prévoyance complémentaire.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité

3) Motion contre l'accord de libre-échange de l'UE : MERCOSUR

Dans le contexte de l'expression d'une crise agricole profonde sur notre territoire et dans tout le pays,

Considérant l'importance de la tâche des agricultrices et des agriculteurs de notre pays pour nous nourrir sainement et durablement et pour faire fonctionner notre économie, Considérant l'évolution du débat environnemental et l'urgence climatique, Le conseil municipal de VIRAZEIL tient à affirmer son opposition à la conclusion de l'accord d'association économique et politique entre l'Union européenne et les pays du MERCOSUR d'ici la fin de l'année par la Commission européenne et plusieurs États membres.

Il affirme que nos fermes familiales ne seront jamais compétitives face à l'agro-industrie exportatrice sud-américaine et qu'il ne serait en aucun cas souhaitable d'aligner notre modèle agricole sur d'autres qui méprisent donc les enjeux sanitaires et environnementaux.

Il juge inacceptable les quotas d'importation annuels à droits de douane nuls ou réduits de produits agricoles (viandes bovines, viandes de volaille, sucre, maïs, éthanol ...) souvent traités avec des substances actives et des médicaments vétérinaires, interdits à juste titre depuis de nombreuses années en France et en Europe en vue de protéger la santé des consommateurs et l'environnement.

Le conseil municipal de Virazeil déclare ainsi que l'application d'un tel accord, contraire à tous nos objectifs en matière de souveraineté alimentaire et de développement durable, aggraverait considérablement les difficultés déjà rencontrées par les agriculteurs français alors qu'ils doivent relever un défi immense : celui de préserver notre capacité de production quand la moitié d'entre eux partiront à la retraite dans les toutes prochaines années.

Le conseil municipal de Virazeil demande au Président de la République et au Gouvernement d'agir de toute urgence, pour :

- Empêcher la conclusion de l'accord ;
- Refuser fermement toute manœuvre de la Commission européenne visant à scinder l'accord en deux pour soumettre son volet commercial à un vote à la majorité qualifiée des États membres. La France doit conserver son droit de veto pour bloquer cet accord dans le cas où il serait conclu contre son avis ;
- Faire valoir ce droit de veto lors du vote portant sur la signature de cet accord au Conseil de l'Union européenne.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette motion

4) Travaux en cours

- Travaux Chemin des Moulineaux
- Rénovation de la mairie : les fenêtres ont été changées et les volets repeints.
- Changement des 2 portails et portes de service des garages à côté de la mairie.

5) Questions diverses

Prochain conseil municipal le 17/12/2024

Séance levée à 21h35